

Réunion du Bureau de la Commission Locale de L'Eau (CLE) du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

28 juin 2012 – Bonneuil-en-France – 9h00

Compte-rendu

Rédacteur

Juliette DELMAS – Animatrice du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

SIAH du Croult et du Petit Rosne

Rue de l'eau et des enfants

95500 Bonneuil-en-France

juliette.delmas@sage-cevm.fr

Tel. : 01 30 11 16 80 / 06 70 52 36 86

ORDRE DU JOUR

1. Marché d'étude : lancement de l'appel d'offres
2. Bilan des premières réunions des Commissions thématiques
3. Organisation des prochaines commissions thématiques et des visites sur le terrain : calendrier, ordre du jour
4. Articulation entre la démarche d'élaboration du SAGE et les Contrats de Développement Territorial (CDT)

Etaient présents :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Madame Josiane BERNARD	Vice-Présidente du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis (DEA 93), Vice-Présidente de la CLE du SAGE CEVM
Monsieur Didier GUÉVEL	Maire du Plessis-Gassot
Monsieur Gérard GRÉGOIRE	Conseiller municipal de Gonesse
Monsieur Guy MESSAGER	Président du SIAH Croult et Petit Rosne, Président de la CLE du SAGE CEVM

Monsieur Philippe MONGES	Conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune, Vice-Président de la CLE du SAGE CEVM
--------------------------	---

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

Monsieur Bernard BRETON	Président de la Fédération du Val d'Oise de pêche et de protection des milieux aquatiques
Monsieur Robert HALIFAX	Membre de l'association Environnement 93, Secrétaire général de l'association Aulnay Environnement

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Madame Cécile DERUMIGNY	Chargée de mission SAGE à la DRIEE Ile-de-France
Monsieur Jean RAIMBOUX	Responsable de la Police de l'eau et des milieux à la DDT du Val d'Oise

Autres participants à la réunion :

Monsieur Bernard BREUIL	Chef du service hydrologie urbaine et environnement de la DEA 93 (Conseil Général de la Seine-Saint-Denis)
Madame Charlotte BOUDET	Chargée de missions hydraulique urbaine et aménagement, Direction de l'Assainissement et de l'Eau, Communauté d'Agglomération Plaine Commune
Monsieur Eric CHANAL	Directeur du SIAH Croult et Petit Rosne
Madame Juliette DELMAS	Chargée d'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer
Monsieur Nicolas LONDINSKY	Directeur du service eau et assainissement, Communauté d'agglomération Est Ensemble
Madame Amparo MARTAUD	Directrice générale des services du SIA de la Région d'Enghien-les-Bains

Etaient excusés :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Monsieur Christian LAGRANGE	Vice-Président de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, Conseiller municipal des Lilas
Monsieur Jean-Claude NOYER	Président du SIA de la Région d'Enghien-les-Bains, Maire de Deuil-la-Barre

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

Monsieur Raymond TIROUARD	Président de l'Organisation générale des
---------------------------	--

	consommateurs (ORGECO) du Val d'Oise
--	--------------------------------------

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Madame Lydia PROUVÉ	Chargée de projets politique territoriale à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
---------------------	---

Documents transmis en séance :

- Ordre du jour détaillé de la séance
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) relatif à l'appel d'offres pour la réalisation de l'état initial, du diagnostic, de la phase tendance&scénarios, et le choix de la stratégie du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

1- Marché d'études : lancement de l'appel d'offres

M. Guy MESSAGER, Président de la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, ouvre la séance en accueillant les membres du Bureau et en les remerciant de leur présence.

Il présente aux membres du Bureau la première version du Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) qui constitue l'une des pièces du dossier de consultation des entreprises pour l'appel d'offres ouvert qui sera prochainement lancé pour la réalisation de l'état initial, du diagnostic, de la phase tendance&scénarios, et le choix de la stratégie du SAGE Croult Enghien Vieille Mer.

Mme Juliette DELMAS rappelle que lors de la réunion du 06 mars 2012, la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a approuvé le principe de lancement d'un appel d'offres pour la réalisation groupée des phases d'état initial, diagnostic, tendances et scénarios, et du choix de la stratégie du SAGE, programmées sur la période 2012-2013-2014.

Elle rappelle le contenu de ce CCTP :

- Une présentation du contexte général de l'étude : historique et émergence du SAGE, présentation du périmètre d'étude, organisation administrative et acteurs concernés, enjeux de protection du milieu aquatique identifiés dans le dossier préliminaire.
- Rappel des étapes d'élaboration d'un SAGE
- Présentation du contenu de l'étude :
 - Réalisation de l'état initial du SAGE
 - Rédaction de cahiers de charges pour des études complémentaires jugées opportunes au regard de l'état des lieux
 - Réalisation du diagnostic du SAGE
 - Elaboration des tendances et des scénarios du SAGE
 - Choix d'une stratégie
- Modalités d'exécution du marché avec notamment le détail du calendrier de réalisation des différentes étapes

Le calendrier proposé et validé par le Bureau pour le lancement de cet appel d'offres est le suivant :

- Juillet-août : relecture, modification des pièces du marché et finalisation du dossier de consultation des entreprises
- 20 août : publication du marché
- 26 octobre : date limite de réception des offres
- 29 octobre : Ouverture des plis en CAO
- 29 octobre au 9 novembre : analyse des offres
- 12 novembre : Attribution du marché en CAO
- Fin novembre : lancement du marché

Mme Josiane BERNARD souhaite que des précisions soient apportées quant au lancement du marché d'étude. Compte tenu du fait que le cahier des charges n'a pas été envoyé au préalable aux membres du Bureau, il s'avère difficile de faire des remarques sur son contenu pendant la séance. Mme Josiane BERNARD souhaite donc savoir s'il sera nécessaire de réunir le Bureau une nouvelle fois avant la publication officielle de l'appel d'offres afin de valider le dossier de consultation des entreprises. Elle précise que si tel est le cas, il risque d'être difficile de réunir le Bureau avant mi-août, date prévisionnelle du lancement du marché. Il faudra donc envisager de décaler le calendrier présenté précédemment.

M. Guy MESSAGER propose que l'ensemble des membres du Bureau, ainsi que les services du SIARE, de la DEA 93 et du SIAH, prennent connaissance, durant le mois de juillet, du contenu du CCTP et fassent remonter leurs remarques pour la fin du mois de juillet à Mme Juliette DELMAS qui fera les modifications nécessaires en conséquence. La version 2 modifiée sera envoyée à l'ensemble des membres du Bureau pour validation. Il n'est ainsi pas nécessaire de réunir le Bureau avant la publication de l'appel d'offres.

Mme Amparo MARTAUD demande des précisions quant aux aides qui peuvent être attribuées pour le financement des études du SAGE. Elle souhaite notamment savoir à quelles dates auront lieu les commissions des aides des différents organismes financeurs (Agence de l'Eau Seine-Normandie et Conseil Régional d'Ile-de-France) afin de s'assurer que le calendrier de lancement de l'appel d'offres est bien compatible avec les dates de ces commissions des aides, précisant qu'il faudra être particulièrement attentif à ce que l'ordre de service ne soit pas lancé avant que les aides n'aient été accordées et notifiées.

Mme Juliette DELMAS informe qu'elle ne dispose pas pour le moment des dates exactes des prochaines commissions des aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional d'Ile-de-France. Elle prendra les renseignements auprès des services concernés afin de finaliser les dossiers de subventions dès que possible.

2- Bilan des premières réunions des commissions thématiques

M. Guy MESSAGER rappelle que les commissions « aménagement » (présidée par Mme Josiane BERNARD) et « milieu naturel » (présidée par M. Philippe MONGES) se sont réunies pour la première fois au mois de juin. La commission « qualité de l'eau », présidée par M. Jean-Claude NOYER a quant à elle été annulée et reportée au **jeudi 20 septembre 2012 à 18h00** (dans les locaux du SIARE à Soisy-sous-Montmorency). Monsieur Guy MESSAGER donne la parole à Mme Josiane BERNARD et M. Philippe MONGES afin qu'ils dressent un bilan de ces premières réunion.

Mme Josiane BERNARD rappelle que la commission « aménagement » s'est tenue le mercredi 6 juin 2012 et a réunit 25 participants. Elle dresse un bilan de cette première réunion globalement positif, soulignant que les participants ont largement pris part aux échanges et aux nombreux débats. Cette réunion a démontré la nécessité pour tous les acteurs du territoire de pouvoir exprimer leurs attentes quant à la démarche d'élaboration du SAGE et à l'articulation nécessaire à faire entre le SAGE et les projets d'aménagement actuellement en cours sur le territoire, en particulier les Contrats de Développement Territorial (CDT). Mme Josiane BERNARD précise qu'en début de séance, il avait été convenu que la commission ne durerait pas plus de deux heures. Compte tenu des nombreux échanges et des deux interventions prévues à l'ordre du jour (La gestion des eaux pluviales, et la maîtrise des ruissellements en Seine-Saint-Denis par Ronan QUILLIEN de la DEA93 ; et la prise en compte de l'eau le SCoT de Plaine Commune Damaly GASTINEAU-CHUM de la CA Plaine Commune), la réunion a duré un peu plus longtemps que prévu. Pour les prochaines commissions, l'ordre du jour devra être légèrement allégé afin de privilégier les temps d'échanges tout en respectant le délai de 2 heures fixé pour la réunion.

Monsieur Philippe MONGES présente un bilan très positif de la commission « milieu naturel » qui s'est tenue le mardi 12 juin 2012 et qui a réunit 17 participants. La réunion s'est très bien déroulée et les nombreux échanges ont été très riches. Il remercie Mme Cécile DERUMIGNY et Mme Hélène VIDEAU de la DRIEE Ile-de-France qui sont intervenues lors de la commission pour faire un point détaillé sur la prise en compte des zones humides dans les documents du SAGE et les outils de protection mobilisables sur notre territoire.

Mme Juliette DELMAS précise que les Comptes-rendus des commissions thématiques seront diffusés, après validation par les Présidents de chaque commission, aux membres de la CLE, ainsi qu'à l'ensemble des participants des trois commissions thématiques. Par ailleurs, pour assurer une diffusion optimale, ces comptes-rendus seront également mis en ligne sur le site Internet Gest'eau (<http://gesteau.eaufrance.fr/node/59180>).

Mme Josiane BERNARD réaffirme la nécessité d'organiser des visites sur le terrain pour permettre à chacun de s'appropriier le territoire et pour apporter une vision plus concrète des enjeux identifiés sur le territoire. Cette intervention permet de faire la transition avec le point suivant à l'ordre du jour.

3- Organisation des prochaines commissions thématiques et des visites sur le terrain : calendrier et ordre du jour

M. Guy MESSAGER précise que les visites sur le terrain seront proposées à l'ensemble des membres de la CLE et des commissions thématiques. Il interroge le Bureau pour savoir si ces

visites doivent se dérouler sur une journée complète ou sur une demi-journée. L'ensemble des membres du Bureau s'accorde pour dire qu'il sera difficile de mobiliser les participants plus d'une demi-journée. Le programme de ces visites sur le terrain devra donc être adapté en conséquence.

Mme Juliette DELMAS fait état d'une question posée par Mme Rose-Line STABLO (UFC-Que choisir) lors de la Commission « milieu naturel » pour savoir s'il est envisageable d'organiser l'une de ces visites en dehors de heures de bureau, en particulier le week-end. Cette proposition ne recueille pas d'avis favorables compte tenu notamment des obligations des élus.

M. Philippe MONGES fait remarquer que la superficie du territoire du SAGE et les conditions de circulation à certaines heures rendent compliquée l'organisation de circuits sur l'ensemble du territoire. Il propose que ces visites ne soient pas organisées sous un angle thématique mais géographique, de manière à réduire les distances des trajets et ainsi optimiser le temps passé sur chaque site.

Mme Josiane BERNARD signale qu'il est nécessaire de définir au préalable les objectifs de ces visites. S'agit-il de faire "un tour du propriétaire" afin que chacun puisse, dans un premier temps, s'appropriier l'ensemble du territoire ? Ou s'agit-il d'organiser des visites thématiques avec une approche par enjeu ?

Afin de faciliter l'organisation de ces visites, Mme Amparo MARTAUD propose que chacun des membres du Bureau soumette des idées de visites par courriel à Mme Juliette DELMAS. Ces propositions seront ainsi centralisées et permettront de les programmer. Elle souligne également que ces visites sur le terrain pourront être organisées durant toute la démarche d'élaboration du SAGE, elle suggère donc de ne pas hésiter à proposer de nombreuses idées qui enrichiront ces circuits.

M. Gérard GREGOIRE fait remarquer qu'il y a de nombreux sites qui pourront faire l'objet d'une visite accompagnée d'une intervention destinée à présenter les problématiques rencontrées et les solutions envisagées. Il cite notamment l'exemple de la ZAC des Tulipes à Gonesse.

Mme Josiane BERNARD fait remarquer que, l'état initial n'étant pas encore réalisé, l'ensemble des acteurs ne dispose pas d'une culture et d'une connaissance commune du territoire. Dans ce contexte, une visite "généraliste" peut être un bon moyen de mieux appréhender les multiples facettes de ce territoire et de poser les premiers constats. Les visites pourront par la suite évoluer en fonction de l'avancement du SAGE et de l'état de connaissance du territoire.

M. Guy MESSAGER propose qu'avant la fin de l'année soit organisée une visite "généraliste" de découverte du territoire, ainsi qu'une visite plus thématique à définir en fonction des propositions faites par les membres du Bureau.

Concernant le calendrier des prochaines commissions thématiques, Mme Juliette DELMAS propose que ces réunions se tiennent après l'attribution du marché d'étude, de manière à ce que soit programmée à l'ordre du jour une intervention du bureau d'étude retenu afin qu'il expose sa méthode de travail, le cadre de la concertation, ainsi que les premières données analysées. Ces réunions pourront se tenir au mois de décembre. Les dates restent à définir avec les Présidents des commissions thématiques.



4- Articulation entre la démarche d'élaboration du SAGE et les Contrats de Développement Territorial (CDT)

Dans un premier temps, Mme Juliette DELMAS rappelle que dans le cadre de la mise en application de la Loi relative au Grand Paris, adoptée le 3 juin 2010, des Contrats de Développement Territorial (CDT) peuvent être conclus entre le représentant de l'Etat dans la région, d'une part, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale pour les objets relevant des compétences qui leur ont été transférées, d'autre part. Ainsi, 10 pôles stratégiques de développement ont été identifiés sur lesquels 18 CDT ont été signés ou sont en cours de négociation.

Le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est concerné par 5 projets de CDT (Cœur économique Roissy Terres de France, Val de France/Gonesse/Bonneuil-en-France, Pôle métropolitain du Bourget, Est de la Seine-Saint-Denis, Territoire de la culture et de la création en Seine-Saint-Denis).

Mme Juliette DELMAS rappelle que le calendrier d'élaboration des CDT est très contraint, les projets de CDT devant être arrêtés au plus tard le 20 octobre 2012.

Compte tenu de l'ampleur de ces projets et de l'impact potentiel de ceux-ci en termes d'imperméabilisation des surfaces, d'augmentation de la population, et de rejets de substances polluantes dans le milieu aquatique, Mme Josiane BERNARD insiste sur la nécessité de se positionner dès maintenant, bien que le SAGE n'ait pas encore été approuvé, sur ces projets d'aménagement du territoire. Elle rappelle que la Commission « Aménagement » a préconisé à cette fin de se rapprocher au plus vite des structures porteuses de CDT afin que les enjeux de préservation de la ressource en eau soient pris en compte le plus en amont possible dans les projets. Mme Josiane BERNARD interroge le Bureau quant aux moyens de faire "entendre la voix" de la CLE en l'absence d'un SAGE approuvé.

M. Eric CHANAL informe qu'il était présent, ainsi que Mme Juliette DELMAS, à une réunion organisée par la Communauté d'agglomération Val de France sur le volet environnemental du CDT Val de France/Gonesse/Bonneuil-en-France. Il fait remarquer que sa présence (ou celle d'un autre représentant d'une structure en charge de l'assainissement et de la préservation des milieux aquatiques), ainsi que la présence de l'animatrice du SAGE, lors de réunions portant sur les projets de CDT est une bonne chose. M. Eric CHANAL relativise néanmoins son propos en ajoutant que cette participation peut permettre d'apporter quelques ajustements à la marge dans les projets de CDT, mais qu'elle ne permet pas réellement de faire infléchir les choix politiques faits sur le territoire. Les enjeux environnementaux restent encore aujourd'hui secondaires au regard des enjeux économiques, ce qui conduit à envisager la construction de zones d'activité en zone inondable.

M. Bernard BRETON fait remarquer que la culture du risque n'est pas suffisamment ancrée dans les politiques d'aménagement du territoire, et que généralement, après une certaine période sans inondation, la mémoire du risque s'efface.

M. Jean RAIMBOUX s'alarme de voir certains projets particulièrement impactant aboutir en présence des élus sans que ceux-ci n'émettent d'objections ou d'avis réservés.



Mme Josiane BERNARD formule le souhait que la CLE puisse jouer un rôle de vigie, bien que le SAGE n'ait pas encore été approuvé et que la CLE n'ait en conséquence pas de pouvoir légale. Elle propose que la CLE puisse alerter les Maires et Présidents de collectivités locales quant aux projets pouvant porter atteintes aux objectifs de bon état chimique et écologique des cours d'eau, elle souhaite également que les Maires et Présidents de collectivités locales soient informés de la démarche de SAGE engagée et des futures dispositions qui seront prises pour atteindre les objectifs de la DCE.

M. Philippe MONGES partage les remarques faites par Mme Josiane BERNARD et ajoute qu'il ne peut y avoir une Commission « milieu naturel » sans que celle-ci ne puisse afficher un positionnement clair quant à l'urgence et la nécessité de préserver les milieux aquatiques encore épargnés.

Monsieur Guy MESSAGER invite l'animatrice du SAGE, Madame Juliette DELMAS, à se rapprocher des structures porteuses des CDT, et plus généralement des services d'urbanisme des collectivités, afin de les informer de la démarche engagée pour l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE sur notre territoire et de faire le lien entre les projets d'aménagement et les objectifs de bon état des milieux aquatiques.

Monsieur Guy MESSAGER conclut la réunion par un tour de table afin que les membres du Bureau puissent apporter des précisions ou remarques complémentaires.

Mme Josiane BERNARD rappelle que le SDRIF est actuellement en cours de révision et qu'il faudra donc être attentif aux orientations prises dans la nouvelle version, notamment au regard des enjeux du SAGE.

(Précision apportée par Mme Cécile DERUMIGNY à l'issue de la réunion de Bureau : La CLE pourra faire part de ses observations sur le projet de SDRIF au moment de la procédure d'enquête publique prévue en fin d'année 2012)

M. Eric CHANAL soulève le problème lié à l'écart, parfois important, entre le projet initialement présenté par les aménageurs qui présentent des objectifs environnementaux ambitieux, et le projet une fois réalisé.

M. Robert HALIFAX souligne que les PLU n'affichent pas suffisamment d'objectifs en matière de protection et de prise en compte de l'eau dans les projets d'aménagement des communes.

M. Jean RAIMBOUX interpelle les membres du Bureau afin qu'une attention particulière soit apportée lors de la sélection du bureau d'étude (ou du groupement de bureaux d'étude) qui sera chargé des études du SAGE. Il fait remarquer que certains bureaux d'étude n'ont parfois pas les compétences nécessaires pour mener des études diagnostic. Par ailleurs, il suggère que, dans son mémoire, le bureau d'étude présente nominativement l'équipe qui sera dédiée au suivi du SAGE afin d'éviter le "turn-over" des chargés de mission.

Mme Cécile DERUMIGNY informe les membres du Bureau qu'une réflexion a été engagée par le Préfet de région sur la soutenabilité du Grand Paris. Dans ce cadre, la DRIEE Ile-de-France a animé durant plusieurs mois un groupe de travail sur le volet eau du Grand Paris. Ce groupe de travail a notamment rassemblé l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le SIAAP, le SEDIF, Véolia, Suez-Lyonnaise des eaux, et l'EPTB des grands lacs de Seine.

M. Philippe MONGES fait part aux membres du Bureau de sa conviction qu'avec une politique volontariste, et du temps, il est possible de faire évoluer les politiques d'aménagement du territoire avec une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux liés à l'eau. Il ajoute que de son côté il est prêt à intervenir auprès des élus des communes de Plaine Commune pour les sensibiliser et les mobiliser quant aux enjeux du SAGE.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Guy MESSAGER remercie l'ensemble des membres du Bureau de leur participation et lève la séance à 10h30.

Guy MESSAGER



Président de la CLE
du SAGE Croult Enghien Vieille Mer